

Séance du Conseil général extraordinaire du 12 septembre 2024

Rapport de la Commission de gestion et des finances

**Préavis municipal n° 06/2024**

**Relatif à la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la Commune de Villars-Ste-croix**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 19 août 2024 à 19h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :       Monsieur Georges Cherix, Syndic  
  Madame Nicole Cattano, Municipale  
  Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal  
  Monsieur Nicola Cassetta, Municipal  
  Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission :       Monsieur Pascal Muller, Président  
  Madame Vivette Pilloud, membre  
  Monsieur Marc Furrer, membre  
  Monsieur Xavier Guerry, suppléant

Excusé :                         Monsieur Michel Artar, rapporteur

M. Cherix, syndic nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

La commission a pu transmettre au préalable les questions à la Municipalité.

Les points suivants ont été discutés avec la Municipalité :

Les amortissements ne peuvent se faire qu'en début de l'année suivant les travaux. Tant que l'emprunt ne sera pas finalisé, nous ne savons pas quel coût exact sera imputable au dit prêt.

Suite à ces travaux, pour les 2 préavis (6/2024 et 7/2024), le prix approximatif facturé aux consommateurs pourrait être de CHF 2,35, tout en sachant que le prix de l'eau facturé est plafonné à CHF 2,50.

Le Bureau d'ingénieur Chevalier SA à Morges, responsable du projet a reçu 3 soumissions et, la plus avantageuse a été retenue.

La conduite existante est située aux Abreuvoirs et la deuxième au niveau de la Chenaillette. Le plan indique uniquement la nouvelle conduite.

En page 4 le montant de CHF 65'000 est prévu pour le remplacement complet de la conduite. Toutefois, il y a incohérence dans les plans d'où une économie si des travaux ne devraient pas être nécessaires.

## Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n°06/2024;
- Ouï le rapport de la/des commission/s chargée/s d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

Décide :

- 1) **D'approuver la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la Commune de Villars-Ste-Croix ;**
- 2) **D'accorder un crédit de CHF 620'000.- à l'EIEVMV pour la réalisation de ces travaux respectivement CHF 214'000.- pour Villars-Ste-Croix ;**
- 3) **D'autoriser l'EIEVMV à conclure le financement nécessaire aux meilleures conditions du marché ;**
- 4) **D'imputer les charges d'amortissement et d'intérêts dans les comptes de fonctionnement de l'EIEVMV.**

Information sur le principe d'amortissement :

Le montant de CHF 620'000.- est amorti sur une période de 60 ans, dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

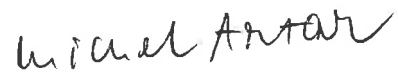
Pour la Commission :



Pascal Muller, Président



Vivette Pilloud, membre



Michel Artar, rapporteur



Marc Furrer, membre



Xavier Guerry, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 26 août 2024